Burundi : le pouvoir veut réduire au silence société civile

RFI, 26 juillet 2012 Burundi : prison ferme pour un militant anti-corruptionFaustin Ndikumana, le prÃ©sident dâ€™une organisation de lutte contre la corruption, le Parcem, poursuivi pour fausses dÃ©clarations contre le ministre burundais de la Justice, Pascal Barandagiye, vient dâ€™Ãªtre condamnÃ© lourdement, Ã cinq ans de prison ferme et plus de 8.500 euros dâ€™amendes et dommages-intÃ©rÃªts, pour lui et son organisation.Il sâ€™agit dâ€™une premiÃ¨re au Burundi, pays classÃ© dix pays les plus corrompus du monde selon Transparency international, et qui sonne pour une sociÃ©tÃ© civile burundaise trÃ¨s engagÃ©e, comme le signe dâ€™une volontÃ© du pouvoir de la rÃ©duire au silence.
Jusquâ€™ici en effet, les activistes de la sociÃ©tÃ© civile avaient subi toutes sortes de pressions, arrestations, convocations intempestives, menaces de mort, mais jamais aucun dâ€™eux nâ€™avait Ã©tÃ© condamnÃ© pour un tel motif.Le prÃ©sident d lâ€™Olucome, une autre organisation de lutte contre la corruption au Burundi estime quâ€™un nouveau palier vient dâ€™Ãªtre par ceux qui sont engagÃ©s dans la rÃ©pression de la sociÃ©tÃ© civile dans ce pays. Gabriel Rufyiri en a perdu son latin : Â« Câ€™est Ã§a le paradoxe parce que les corrompus, qui se la coulent douce dans ce pays, sont devenus plus forts que lâ€™Etat. Le gouvernement du Burundi devrait sâ€™atteler Ã la lutte contre la corruption au lieu de sâ€™atteler Ã la rÃ©press gens qui (la) dÃ©noncentÂ Â».Mais le porte-parole de la cour anticorruption du Burundi assure que Faustin Ndikumana a Ã©tÃ© condamnÃ© parce quâ€™il nâ€™a pas pu prouver ses accusations contre le ministre de la Justice et quâ€™il a plutÃ´t bÃ©nÃ© clÃ©mence de la cour. Pour LÃ©andre Barampahije, Â«Â lâ€™article 14 de la loi portant mesure de prÃ©vention, de rÃ©pressi corruption et des infractions connexes en son premier alinÃ©a prÃ©voit 5 Ã 10 ans (de prison). Faustin Ndikumana vient dâ€™Ã©coper de 5 ans, je crois que la cour anticorruption a Ã©tÃ© assez clÃ©mente Â».La sociÃ©tÃ© civile burundaise place dÃ©sormais tous ses espoirs dans le recours qui va Ãªtre introduit auprÃ¨s de la cour suprÃªme de ce pays.